

« Mieux vaut tard que jamais ».

Henri Claus

4 novembre 2015

Sur la nécessité d'un changement de nom de rue.

Ce n'est donc que récemment, à l'occasion de la publication d'un livre consacré aux mœurs dissolues de membres de la famille royale belge et dont la presse régionale a fait écho, que j'ai pris conscience du fait que depuis des lustres une rue, sur le territoire de l'ancienne commune de Houdeng-Goegnies, portait le nom de Léopold II.

À époque, les décideurs ne disposaient évidemment pas des moyens d'information qui sont à notre portée aujourd'hui. D'autre part, on peut raisonnablement supposer qu'ils étaient, notamment pour des raisons politiques, volontairement maintenus dans l'ignorance de certains faits commis impunément par les « puissants » et donc, les excuser en quelque sorte de nous avoir laissé cet héritage.

Or, dans son introduction du dossier pédagogique « Mémoire et monuments » du Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire l'auteur rappelle :

« Un monument, une plaque ou un nom de rue sont des documents sociaux et historiques qui fournissent des informations primaires sur une personnalité ou un événement, sur son passé, celui de sa commune, de sa région. Ils reflètent les opinions et les valeurs défendues par une société, un groupe, une commune, un pays à une certaine époque. »

Complémentairement, dans son mémoire défendu en 2006 sous l'intitulé « Dénomination et changement de nom de rue : enjeu politique, enjeux de mémoire » devant l'Institut d'études politiques l'Université de Lyon 2 Marie Comard-Rentz conclut que :

« dénommer les rues, c'est affirmer une certaine volonté politique, c'est donner du sens . . . Le choix de noms de rue s'avère souvent être un hommage à des gloires passées à travers leurs grands hommes . . . Certaines dénominations devraient être changées (personnage antisémite, homophobe . . .), néanmoins, ce processus est long et incertain. Il n'est réellement accéléré que par une forte volonté municipale, appuyée par une actualité politique et sociale adéquate. »

Précisément, dans un contexte général au sein duquel le pays tout entier a entendu et continue d'entendre parler et de dénoncer crimes contre l'humanité, génocides passés (Arménie, Rwanda . . .) ou en cours et que, sur un tout autre registre, chaque jour la presse révèle des scandales liés à la pédophilie, qu'en est-il effectivement de Léopold II ?

Adam Hochschild dans son livre - actuellement difficile à trouver - intitulé « Les fantômes du roi Léopold : un holocauste oublié » nous remet en mémoire des faits nullement contestés :

« Dans les années 1880, alors que l'Europe se lance dans la colonisation de l'Afrique, le roi Léopold II de Belgique s'empare, à titre personnel, des immenses territoires traversés par le fleuve Congo, afin de faire main basse sur ses prodigieuses richesses. Réduite en esclavage, la population subit travail forcé, tortures et mutilation au point qu'on estime à 10 millions le nombre d'Africains qui périt. Tandis que Léopold II continue de cultiver son image d'humaniste, des voix commencent à dénoncer ce crime de masse, donnant naissance au premier mouvement international de défense des droits de l'homme du XXème siècle... »

Parallèlement, Alain Leclercq, historien de formation, dans son dernier ouvrage paru récemment et consacré aux « Histoires les plus coquines des rois et reines de Belgique » décrit le personnage en cause comme :

« Prédateur maladif, il deviendra le symbole de la dépravation pour une grande partie du pays et même de l'Europe. »

Il précise :

« L'appétit sexuel de Léopold II est tel qu'il ne se serait pas contenté de femmes adultes. Pour beaucoup d'historiens d'aujourd'hui, Léopold II peut être considéré tout simplement comme un pédophile, car il est amateur de jeunes filles et ses innombrables visites dans les maisons closes où son attrait pour les mineurs provoque un scandale sont, à l'époque, de notoriété publique. »

La question se pose donc : peut-on décemment aujourd'hui laisser, en toute connaissance de cause, figurer le nom d'un tel personnage, génocidaire par délégation, pédophile notoire, sur un espace public ?

Personnellement, je ne le crois pas.

Merci de votre attention.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Leclercq', written in a cursive style.

P.S.

- Pour information et à toutes fins utiles, en 2013, répondant à une intervention d'un conseiller, le bourgmestre de Louvain précise « à l'exception de Léopold II, tous les souverains ont donné leur nom à une rue de Louvain... »
- Arthur Conan Doyle, 1909 : « Beaucoup d'entre nous en Angleterre considèrent le crime qui a été commis sur les terres congolaises par le roi Léopold de Belgique et ses partisans comme le plus grand crime jamais répertorié dans les annales de l'humanité. Je suis personnellement tout à fait de cette opinion ».
- Mark Twain, 1905 : « Le roi avec 10 millions de morts sur la conscience ».
- L'arcade du Cinquantenaire (que Vandervelde appela «l'arcade des mains coupées»)